



## ZONE DE DISTRIBUTION : CCMC ECURY-MAIRY-COUPETZ

### Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**C**

**A** : Eau de bonne qualité  
**B** : Eau de qualité convenable  
**C** : Eau de qualité insuffisante  
**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : COUPETZ PUIS LA COTE DES PRES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13 communes (BREUVERY-SUR-COOLE, CERNON, CHEPPES-LA-PRAIRIE, COUPETZ, ECURY-SUR-COOLE, FAUX-VESIGNEUL, MAIRY-SUR-MARNE, NUISEMENT-SUR-COOLE, SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS, SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE, SOGNY-AUX-MOULINS, TOGNY-AUX-BOEUF, VITRY-LA-VILLE), soit 3079 personnes. Le responsable des installations est : « CDC DE LA MOIVRE A LA COOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**  
 Conformité : **100 %**  
 Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A** Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**  
 Valeur moyenne : **26,2 mg/L**  
 Valeur maxi : **27,4 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**C** Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**  
 Conformité : **25 %**  
 Nombre de substances recherchées : **295**  
 Valeur maxi : **0,368 microgramme/L (chloridazone desphényl)**  
 Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl**

#### FLUOR

**A** Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
 Valeur moyenne : **0,165 mg/L**  
 Valeur maxi : **0,165 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**  
 Valeur moyenne : **24,1 °f**  
 Valeur maxi : **24,4 °f**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 27/02/2024

UDI 051000872

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.